

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 31/12/2012**

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option, le cas échéant	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AU TAUX D'INTERETS</b>									
Caisse d'épargne	13 567 962,53	Contrat d'échange de conditions d'intérêts	NATIXIS	01/01/2005	30/06/2029				1 989 532,00
Crédit-Bail	32 492 067,88		NATIXIS	15/12/2005	15/12/2018				5 978 426,03
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHARGES</b>									
Crédit-Bail	32 492 067,88	Contrat d'échange de conditions d'intérêts	DEPPA-BANK	15/12/2008	15/12/2018				2 791 414,00
Caisse d'épargne	13 567 962,53		NATIXIS	01/10/2010	30/06/2029				1 499 386,12

(1) charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668 ;

(2) produits comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>	13 567 962,53	12 011 192,95	902 925,78	606 999,53	295 926,25
<b>Auprès des organismes de droit privé</b>					
Caisse de crédit agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisse d'Epargne / Crédit Foncier	13 567 962,53	12 011 192,95	902 925,78	606 999,53	295 926,25
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel -CIC					
Organisme d'assurance					
... (3)					
<b>Auprès des organismes de droit public</b>					
... (3)					
<b>Dette provenant d'émissions obligatoires (ex : émissions publiques ou privées)</b>					
... (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 ;

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.